SNES

Déclaration préalable GT barèmes Intra 15 mai 2012

Refaire de l'EN une priorité : d'autres choix éducatifs et budgétaires sont nécessaires !

En désavouant, par son vote le 6 mai dernier, l'actuel président de la République qui quitte officiellement ses fonctions aujourd'hui, le peuple français a condamné sans appel la politique d'austérité injuste et inefficace que ce dernier a mis en œuvre et n'a cessé de durcir, sous couvert de lutter contre le crise, durant les cinq années de son mandat. C'est bien une conception oligarchique de l'action et de la puissance publiques visant à protéger les intérêts d'une minorité de nantis aux dépens des salariés, des retraités et de la jeunesse ainsi qu'un modèle social fondé sur la mise en concurrence et le démantèlement des solidarités collectives et des services publics qui ont été récusés.

Le Service public d'Education a été l'une des cibles privilégiées de cette politique brutale et dévastatrice. Il a été asphyxié par l'application forcenée du dogme de la réduction de la dépense publique et des emplois publics : disparition de 80000 emplois dans l'EN, destruction de la formation professionnelle et suppression des emplois de stagiaires, réduction sévère de l'offre de formation, laminage des moyens de remplacements, amputation des dotations des établissements sommés de fonctionner, sous couvert d'autonomie, avec des moyens resserrés, mise en cause de l'Education prioritaire, alourdissement de la charge de travail pour les personnels avec l'inflation des heures supplémentaires et l'augmentation des effectifs par classe, recours des plus en plus massifs à des personnels précaires en raison de la pénurie de personnels titulaires faute de recrutements à la hauteur des besoins et de l'assèchement des viviers de candidats aux concours…

Ces choix budgétaires catastrophiques pour le Service public d'Education, les personnels et la jeunesse que le pouvoir jusqu'ici en place a présentés fallacieusement comme la conséquence des contraintes nées de la crise économique et financière sont inspirés par une idéologie qui veut reformater l'Ecole et nos métiers selon un modèle libéral et managérial. Elle a été à l'origine d'une frénésie de réformes que le SNES, avec les personnels, a combattue avec détermination : suppression de la carte scolaire, école du socle et LPC, réformes des lycées, de la voie technologique, gouvernance des établissements, dispositif ECLAIR, disparition de l'année de stage pour les lauréats de concours…. Marquées par le renoncement à l'ambition de démocratiser le système éducatif, ces réformes, d'une part, veulent renvoyer la responsabilité des trajectoires scolaires aux élèves et aux familles en entérinant les inégalités sociales et territoriales. D'autre part, en se fondant sur le pilotage par le local et la déréglementation sous couvert d'autonomie, elles veulent mettre en concurrence les établissements et les personnels, soumis à des chefs d'établissements aux pouvoirs renforcés et sommés d'appliquer les bonnes pratiques imposées au nom d'une logique de la performance visant à battre en brèche nos métiers, nos statuts et nos missions.

A l'issue des résultats des élections présidentielles, les personnels ont pu mesurer toute l'obstination revancharde et mesquine du pouvoir, pourtant, désavoué par les urnes qui a promulgué le 7 mai le décret sur la réforme de l'évaluation. Outre son abrogation, ils attendent une rupture avec l'actuelle politique budgétaire et éducative, la réaffirmation du service public d'Education comme garant d'égalité sur tout le territoire et outil de réussite et de promotion pour tous les élèves, le respect de

leurs qualifications, de leurs statuts, de leurs missions et de leur rôle de concepteurs de leur enseignement et de leurs pratiques, l'amélioration des conditions d'emploi, de service et de rémunération de leurs métiers toujours plus exigeants et complexes et pourtant, partout, reconnus comme déclassés, sauf par notre dernier ministre de l'Education nationale.

Pour le SNES, cela implique d'ores et déjà des mesures d'urgence qui doivent déboucher entre autres sur l'adoption d'un collectif budgétaire refaisant de l'En une priorité et amorcer, après l'entreprise de démolition qu'il a subie, la reconstruction d'un Service public d'Education capable de répondre aux besoins et aux aspirations de la jeunesse et des personnels.

Mesures pour redonner de la fluidité au mouvement :

Pour certaines, elles doivent se traduire dans les mouvements des personnels du second degré qui préparent la rentrée 2012. Ceux-ci revêtent en effet une importance capitale puisqu'ils concernent à travers la couverture des besoins, rien de moins que la mise en œuvre du service public d'éducation selon des principes auxquels nous sommes pour notre part profondément attachés, de transparence, d'égalité et d'équité de traitement.

Le constat fait depuis l'instauration du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, chaque année plus alarmant, est que le mouvement intra académique faute de personnels titulaires entrants dans l'académie en nombre suffisant, n'est plus en mesure de couvrir l'ensemble des besoins de l'académie, à cause des sous recrutements. La liste des disciplines ayant des postes vacants à l'issue du mouvement intra n'a cessé de s'élargir : documentation, orientation, lettres classiques, économie et gestion… Tout aussi grave, le vivier de TZR n'a cessé de se réduire, conduisant l'Administration à imposer une flexibilité débridée et des conditions d'exercice de plus en plus difficiles aux TZR : élargissement des ZR, multiplication des services partagés, parfois, sur trois établissements, inflation des affectations hors zone… Cette pénurie de personnels titulaires produit deux effets, souvent aggravés par la politique managériale de profilage des postes : le recours de plus en plus massif à la précarité pour couvrir des besoins permanents et un accroissement des inégalités puisque ce sont les établissements les moins attractifs, ceux des confins et des périphéries et ceux des quartiers difficiles, qui sont ainsi privés de personnels.

Rompre avec cette spirale exige de renouer avec une politique créatrice d'emplois publics statutaires et d'augmenter les recrutements par concours, tout en offrant aux personnels précaires la perspective d'un véritable plan de titularisation. Cela exige dans l'immédiat de pourvoir les postes aux concours 2012, d'établir des listes complémentaires, d'instaurer des prérecrutements en urgence et sans autre contrepartie pour les concernés que s'engager à passer le concours et à servir l'Etat.

Le mouvement est largement conditionné pour ce qui est de sa fluidité par le nombre de postes offerts permettant la mobilité choisie des personnels. Depuis 5 ans les vagues massives de suppressions de postes, dans le cadre du désengagement de l'Etat et de la réduction des dépenses publiques, ont étranglé voire bloqué le mouvement dans nombre de disciplines par effet cumulé de 2 facteurs : la diminution des postes fixes et les MCS. Le Budget 2012 renforce cette politique d'austérité qui saborde les moyens du bon fonctionnement du service public d'éducation: ainsi, plus de 500 postes (bilan net) sont de nouveau supprimés en collège et lycée pour la prochaine rentrée dans l'académie de Versailles, déjà pourtant largement sous dotée et taxée les années antérieures et dont les effectifs, sauf en LP, progressent !
La conjugaison de la réforme des STI et des suppressions de moyens engendre cette année une explosion de MCS qui, sur une échelle encore plus grande que l'an dernier, va déboucher sur l'impossibilité de réaffecter les personnels concernés sur un poste définitif. C'est pourquoi, nous exigeons un moratoire sur les suppressions de postes en STI, la transparence sur le nombre d'heures supplémentaires dans cette discipline et leur conversion en heures postes.

A l'ampleur des suppressions de postes s'ajoute l'effet de la suppression des **emplois de stagiaires** depuis 2010, conséquence d'une reforme de la formation dont nous demandons l'abandon. Le choix de l'académie de geler des supports soustraits du mouvement pour affecter des stagiaires à temps plein, et cette année encore en plus grand nombre que les années précédentes (465 contre 295 l'an dernier), en dépit de l'opposition quasi unanime des organisations syndicales, est susceptible de porter atteinte à la réaffectation statutaire et prioritaire des personnels en MCS au plus près de leur poste supprimé. Ce choix rend impossibles des mutations de RC ; il entraîne la multiplication des compléments de service et réduit d'autant la mobilité choisie de l'ensemble des collègues.
Dans l'immédiat, nous prenons acte de la tenue du GT qui doit se tenir le mercredi 16 mai et exigeons qu'un examen attentif soit fait pour toutes les MCS dont la réaffectation sur le poste le plus proche est menacée par la réservation d'un support stagiaire
Nous continuons de dénoncer avec la plus grande vigueur les choix effectués dans l'académie et continuons de revendiquer que la totalité des postes crées ou vacants passent au mouvement des titulaires. Nous exigeons que les affectations des stagiaires se fassent en août après le mouvement national d'affectations dans les académies sur des supports quasi exclusivement BMP dont l'essentiel se découvre après le mois de juin, avec une réelle décharge de service qui permette une formation où alternent théorie et pratique.

Stopper les logiques managériales, réaffirmer les garanties collectives et le paritarisme dans l'intérêt de tous !

Le mouvement est aussi instrumentalisé par le Ministère et les rectorats afin d'imposer à travers des modifications dans les règles, des choix privilégiant certaines situations, certains corps ou certains types de vœux, en conformité avec des orientations idéologiques visant à transformer radicalement métiers, statuts et services des personnels et à formater les parcours professionnels.

Cumul Bonif pour les agrégés Nous tenons à réaffirmer notre opposition à la décision du Recteur concernant les agrégés de leur permettre le cumul de la bonif 90 points sur vœux lycée et celles au titre du RC, du RRE ou de la stabilisation TZR sur vœux restreints lycée. Cette décision imposée contre l'avis unanime des OS n'a guère montré sa pertinence en terme d'amélioration des affectations des agrégés en lycée dont nous attendons toujours le bilan auquel s'était engagé l'Administration ; en revanche, elle montre à quel point le mouvement sert de levier pour imposer des orientations idéologiques en lien avec les réformes en cours. Dans ses effets, nous l'avons démontré ces deux dernières années, cette décision est profondément inique et insidieuse.

Affectations en établissement ECLAIR
Faire l'histoire du dispositif ECLAIR, c'est faire l'histoire d'une longue suite de dérives toujours plus autoritaires et managériales du Ministre comme du Recteur pour imposer la logique managériale de déréglementation et de pilotage par le local :

- profilage clandestin de 39 postes pour les soumettre au recrutement local par le C/E en 2009 découvert lors de l'intra
- entrée imposée des RAR dans le classement ECLAIR l'an dernier, malgré des oppositions collectives d'ampleur, chaque fois, dans un certain nombre de collèges

Cette suite de coups de force culmine cette année dans l'organisation d'un mouvement attentatoire aux principes de la Fonction publique et aux garanties des personnels.44 postes, au titre de la mobilité ECLAIR, sont à nouveau retirés du mouvement cette année, sans décision du CA, sans consultation des CT, pour que les personnels y soient nommés dans l'opacité la plus grande, en l'absence de tout critère objectif et équitable, de tout contrôle paritaire, sur la base de l'intime conviction des Recteurs et des C/E. Il s'agit d'une attaque d'une extrême gravité du pouvoir exécutif et administratif contre l'un des fondements du statut de la Fonction publique qui dispose

dans son article 60 que l'autorité compétente procède aux mouvements des fonctionnaires après avis des commissions administratives paritaires afin de prémunir les personnels contre tout arbitraire et garantir leur indépendance dans l'exercice de leur mission.

Cette mobilité ECLAIR qui érige le fait du prince en modèle de gouvernance administrative s'est accompagnée, par ailleurs, de dysfonctionnements sur lesquels en dépit de multiples demandes de notre part nous n'avons aucune information. Des personnels nous ont alerté que leur candidature sur des postes ECLAIR avait été générée à leur insu alors qu'ils n'avaient que consulté les fiches de postes.

Dans le cadre de ce GT, nous voulons avoir toute la transparence jusqu'ici déniée sur cette mobilité ECLAIR : recensement des candidatures par poste, de celles validées et invalidées, classement par le C/E, choix du Recteur.
En l'absence de l'avis des FPM compétentes, nous rappelons que ces affectations sont sans valeur et exigeons que l'ensemble des postes bloqués soient mis au mouvement général pour être pourvus dans le cadre des règles communes et connues de tous. Nous exigeons l'abandon du dispositif ECLAIR.

Nous dénonçons le maintien de la bonification d'entrée en établissements ECLAIR pour les chaires ordinaires tellement exorbitante qu'elle menace la satisfaction de priorités légales et sur le fond correspond à une volonté d'affecter hors barème et faire ainsi voler en éclat les repères collectifs. Par ailleurs, avec l'affichage des barèmes, de nombreux collègues découvrent que l'établissement demandé au mouvement est ECLAIR et sont opposés à l'idée de voir leurs conditions de service et d'emploi définies sur la base d'une lettre de mission et d'être attachés au poste pour 5 ans. Cela veut dire que les CE des établissements ECLAIR, si ce classement est maintenu, devront respecter statuts et missions des personnels nommés par le biais du mouvement général sur ces postes.

SPEA

Nous tenons à redire notre opposition aux modalités qui sont retenues depuis 3 ans pour le mouvement Spéa et qui en font un mouvement de plus en plus dérogatoire au mouvement général : pilotage exclusif par les seuls corps d'inspection et les CE qui entraîne l'évacuation du barème auquel nous restons profondément attachés
A cela s'ajoute le problème toujours non réglé des approches différentes des corps d'inspection sur les affectations de stagiaires en SPEA alors que nous avions demandé avec insistance une harmonisation sur ce sujet
Cette année, les travaux en GT ont encore accusé l'aspect dérogatoire des affectations en spéa. Nous condamnons, en particulier, le traitement des MCS spéa : l'Administration impose une procédure totalement dérogatoire et inadmissible à l'idée de règles collectives et aux droits des collègues, au respect des qualifications et au droit au poste. Nous souhaitons avant tout examen des disciplines revenir sur ce traitement qui n'a aucun fondement réglementaire.

Paritarisme :

Nous tenons à dénoncer les modalités de préparation de rentrée encore plus opaques que celles de l'an dernier. Contournement des instances dans les établissements (CA), des CTP, non communication des TRMD, absence de ventilation de tous les moyens DHG… Tout est prétexte pour l'Administration à ne pas fournir d'informations fiables en particulier en se réfugiant derrière une évolution perpétuelle des données.Cette attitude aboutit finalement à faire examiner dans les instances de mouvement les créations et suppressions de postes.
Ce déni d'information et de transparence s'est manifesté en particulier dans 2 domaines :

- La liste des supports stagiaires (postes, BMP) et les critères qui ont présidé à son élaboration n'ont toujours pas été examinés en CTPA.
- Sur les STI : l'ensemble du pilotage concernant la mise en place selon des modalités discrétionnaires, de la réforme suscite de notre part une désapprobation totale ; Il nous est impossible de porter un avis sur des mesures de carte dont les justifications n'ont pas été présentées par l'Administration dans les instances réglementaires et compétentes. Il nous est également impossible de cautionner des mesures de traitement dans le mouvement qui pourraient amener l'Administration à avoir les instruments de liquidation de filières entières en faisant l'impasse de ses obligations en terme de reconversion et de formation (ex L 4100 et L 4200)
- Nous souhaitons donc avant même de commencer l'examen de vérification des barèmes et des vœux par discipline, revenir sur toutes les situations de postes qui restent selon nous litigieuses ainsi que sur un certain nombre de situations de MCS en particulier en STI.

Le nouveau président élu a affirmé qu'il comptait respecter le rôle des corps intermédiaires, ce qui signifie dans la Fonction publique faire vivre pleinement le paritarisme qui est fondé sur le droit des personnels, à travers leurs représentants élus, à concourir à la définition de l'intérêt général et à participer à la mise en œuvre de celui-ci. Cela exigera, au niveau académique, de rompre avec des pratiques et des stratégies visant à contourner les instances paritaires et à museler les élus comme l'a montré encore cette année la préparation de la rentrée 2012.